

Fronsac infos

Bulletin d'informations municipales

N° 21 — juin 2019

Le mot du maire

La commune se met à jour pour le XXIème siècle. La fibre optique qui va permettre des communications plus rapides et desservir tous les foyers est en cours d'installation.

L'embellissement de la commune avec l'aménagement du parking du bas de Plaisance ainsi que la création d'un terrain de boules et de massifs se termine. L'entrée du bourg offrira désormais un visage accueillant aux habitants et aux visiteurs.

A Fronsac aussi on sait se divertir. Notre fête locale annuelle permettra à chacun de passer un bon moment.

Tout cela est rendu possible grâce à un budget maîtrisé. Cette année encore, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ils n'auront pas changé depuis 2002 pour la part communale de vos impôts!

Conseil Municipal

Le 4 février 2019

Subvention pour voyages scolaires d'enfants de Fronsac

Règlement du columbarium

Déclassement d'une partie d'un chemin rural à Port Drouet

Travaux d'aménagement au cimetière et au presbytère

Participation de la commune aux frais d'inscription au Conservatoire de Musique et à l'école d'Arts Plastiques de Libourne

Location d'un chai 4 route de Libourne

Contrat de télésurveillance

Le 11 mars 2019

Compte administratif et compte de gestion 2018

Affectation du résultat

Taux d'imposition 2019: les taux ne sont pas augmentés cette année encore (depuis 2002)

Budget 2019; en recettes comme en dépenses

Fonctionnement 1 565 029 €

Investissement 742 965 €

Adoption du contrat de télésurveillance

Travaux salle du presbytère

Participation de la commune de Fronsac aux services du Syndicat mixte de Gironde Numérique

Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux d'installations de télécommunication

Le 13 mai 2019

Travaux parking de Plaisance

Descriptif approximatif des travaux envisagés à l'ancienne salle de réunion du presbytère

Déplacement d'un chemin rural au lieu dit Grupy

Désignation d'un délégué à la protection des données mutualisées au Syndicat Gironde Numérique



La fibre optique arrive à Fronsac

Les travaux pour installer la fibre optique ont commencé dans notre commune. Le département de la Gironde, les communautés de communes, la région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat et l'Europe ont lancé la seconde phase du Plan Haut Méga pour répondre à l'enjeu d'équité territoriale et résorber la fracture numérique. La fibre optique permet des débits supérieurs aux technologies cuivre. L'atténuation du signal lumineux sur une fibre optique en fonction de sa longueur est négligeable, contrairement à l'atténuation d'un signal électrique sur un fil de cuivre.

Qui construit le réseau fibre dans ma commune?

Le syndicat mixte Gironde Numérique est le maître d'ouvrage. Il délègue la conception et la réalisation des travaux ainsi que l'exploitation et la commercialisation du réseau à Gironde Très Haut Débit, filiale d'Orange. Sept sous-traitant se partagent les chantiers et construisent les réseaux.

A qui appartient le réseau?

Le réseau fibre optique est la propriété des adhérents de Gironde Numérique, c'est-à-dire le Département et les Communautés de communes. Il appartient entièrement au secteur public.

Devrai-je participer financièrement à mon raccordement fibre?

Les seuls frais qui pourront vous être appliqués seront relatifs aux éventuels travaux nécessaires au raccordement du réseau depuis la rue jusqu'à votre domicile. Chaque fournisseur d'accès internet appliquera, ou non, un tarif de raccordement en fonction de sa stratégie commerciale. Aucune autre participation financière ne vous sera demandée. Vous paierez ensuite l'abonnement fibre auprès de votre fournisseur d'accès internet.

Quelles sont les étapes des travaux?

Les travaux commencent par l'installation des câbles de fibres. Ensuite des points de raccordement optiques et des points de mutualisation sont installés. Ces équipements techniques visent à distribuer au niveau d'un secteur. Enfin des points de branchement optique sont placés. C'est à ces boîtiers que sont raccordées les prises optiques installées dans les bâtiments. La prise terminale optique sera installée par l'opérateur choisi par l'utilisateur.

Pourrai-je souscrire un abonnement auprès du fournisseur d'accès internet de mon choix?

Oui, car les technologies choisies pour ce réseau permettront d'accueillir l'ensemble des opérateurs qui proposent des abonnements à la fibre optique. Gironde Très Haut débit, filiale d'Orange, qui déploie la fibre pour le compte des collectivités territoriales, sera également chargée de la commercialisation du réseau auprès des différents opérateurs.

Comment se passe l'installation?

Si vous êtes déjà abonné à internet via un fournisseur d'accès celui-ci vous contactera et vous recevrez la visite d'un technicien.

Si vous n'êtes pas abonné, vous devrez choisir un fournisseur d'accès à internet.

Attention!

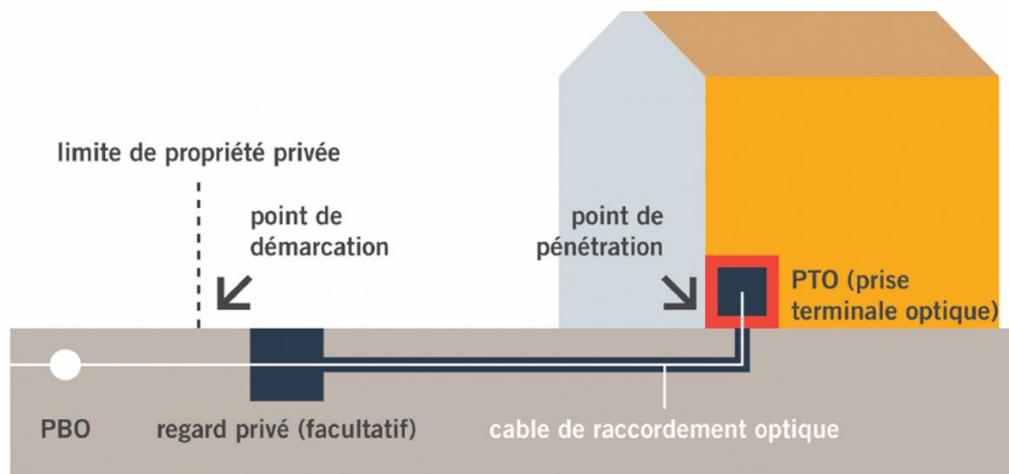
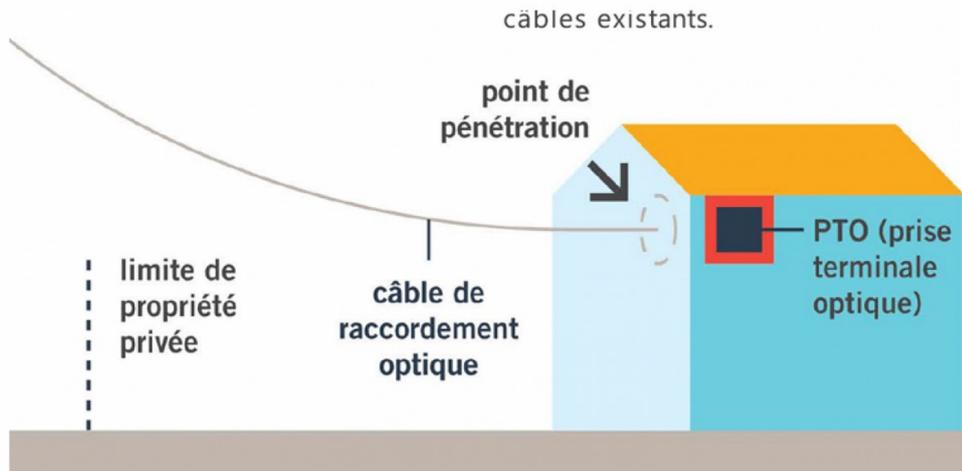
Des démarcheurs vous proposent d'effectuer les travaux de raccordement en se recommandant de la mairie, du département, d'Orange ou autres.

En aucun cas, ils n'ont le droit de le faire.

Prendre contact avec la mairie en cas de doute.

Seul votre fournisseur d'accès à internet est mandaté pour cela et vous indiquera la marche à suivre.

Plus de détails sur le site: <https://girondehautmega.fr>



PRÉPARER LA VISITE DU TECHNICIEN

Les questions à se poser avant l'arrivée du technicien:

- *Rendez vous de 4h en présence d'une personne majeure*
- *Où arrive le câble de téléphone dans ma parcelle ?*
- *Où sont les regards qui permettent de suivre le passage du câble de téléphone?*
- *Où arrive le câble de téléphone dans la maison ?*
- *S'assurer du diamètre minimum de la gaine (norme construction neuve :45mm; dans l'ancien : 28mm)*

L'intérieur du domicile

- *Cas facile : même point d'arrivée que l'arrivée du téléphone*
- *Cas plus difficile : vous voulez que la fibre arrive à un autre endroit dans la maison*
- *Le technicien fait de l'apparent (par exemple silicone)*
- *Conseil: préparez l'intérieur (goulotte, gaine aiguillée, etc.)*
- *Pas de virage serré (il faut 30 cm de courbure)*

Fête locale 28, 29, et 30 juin

Vendredi 28

Kermesse à partir de 18 h à l'école

Samedi 29

Repas à partir de 19 h 30 à Plaisance.

Menu 16 € tout compris (enfant de moins de 12 ans 10€).

Apéro-salade landaise – jambon braisé –haricots– salade – dessert– vins rosé et rouge

Animation assurée par l'orchestre 7 AKORDS MUSETTE.

Pour le repas, s'inscrire auprès de la mairie à l'aide du coupon ci-joint avant le 22 juin. Places limitées.

Dimanche 30

Apéritif offert à la population par le Conseil Municipal à partir de 12 h 30 à Plaisance.

Repas traiteur à 13 h et 19 h à Plaisance. Chacun compose son menu.

Au stade, à 22 h 30 ,

spectacle comico-historique gratuit « Sus au Marquis» suivi d'un feu d'artifice.

Durant toute la fête, manège enfantin gratuit, structure gonflable gratuite pour les enfants, stands.



Bon de réservation

Samedi 29 juin 2019

A retourner à la mairie avant le 22 juin 2019

Nom **Prénom**

Nombre de repas adultes :x 16 €

Nombre de repas enfants :x 12 €..

Ci-joint
chèque de :

.....

Placement suivant réservation